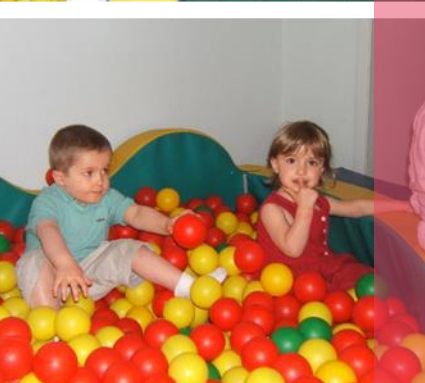




CFA DES METIERS TERRITORIAUX DU CNFPT ÎLE-DE-FRANCE



RECRUTEZ ET FORMEZ VOS FUTURS AUXILIAIRES DE PUERICULTURE GRACE A L'APPRENTISSAGE



**ACCUEILLIR UN
APPRENTI DANS VOS
EQUIPE POUR :**

- dynamiser vos ressources humaines,
- transmettre une culture professionnelle,
- partager des savoir.



- **Anticipez vos recrutements et favorisez l'insertion professionnelle des jeunes**

Les collectivités ont besoin de recruter des **auxiliaires de puériculture**.

L'apprentissage constitue une véritable opportunité pour **former des jeunes** et **recruter** ensuite des personnels expérimentés.

Le CFA des métiers territoriaux du CNFPT prépare les apprentis à exercer leur métier **dans la fonction publique territoriale** en les familiarisant avec l'environnement territorial dès le début de leur parcours de formation.

- **Participez à la préparation d'un diplôme en alternance**

Sanctionnée par le **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)**, la formation dure **23 mois** et permet aux apprentis **d'alterner 11 mois** de temps de **formation** avec **12 mois d'immersion professionnelle** dans leur **collectivité d'accueil**.

Elle comprend une sensibilisation à la culture territoriale et une préparation au concours d'accès au cadre d'emplois.



- **Offrez l'opportunité à un professionnel de contribuer activement à la formation de ses pairs**

Directement responsable de l'apprenti dans la collectivité, le **maître d'apprentissage** joue un rôle déterminant auprès de lui : il lui transmet ses compétences, encadre sa formation pratique au sein des équipes, organise le travail et l'accompagne tout au long de la formation.



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITES
PROGRESSENT

LES MISSIONS DU CFA :

- Organiser le **recrutement** des futurs apprentis.
- Mettre en relation les apprentis avec les collectivités.
- Sécuriser le recrutement des apprentis grâce à des modules découverte du métier et de l'apprentissage
- Organiser et suivre l'alternance
- Animer les rencontres et la formation des maîtres d'apprentissage.
- Préparer les apprentis aux concours d'accès au cadre d'emploi.

LE CFA DES METIERS TERRITORIAUX DU CNFPT

Créé en janvier 2008 afin de répondre aux besoins des collectivités en matière de **recrutement de personnel qualifié** dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale, le CFA des métiers territoriaux est situé à **Issy-les-Moulineaux**.

Plus d'une centaine de collectivités franciliennes sont déjà partenaires du CFA.

Il accueille tous les ans en septembre une cinquantaine d'apprentis auxiliaires de puériculture dans son école d'Issy-les-Moulineaux (92)

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

L'organisation de la formation permet aux apprentis de **partager leur temps** entre leur collectivité d'accueil et les différents lieux de formation :

- **12 mois d'immersion professionnelle** dans la collectivité d'accueil sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage,
- **11 mois de formation au CFA partagés entre cours théoriques et stages** pratiques et cliniques sous la responsabilité d'une formatrice référente.

LA REMUNERATION DES APPRENTIS*

La **formation est gratuite et rémunérée pour les apprentis** : salariés de la collectivité, ils perçoivent une rémunération et bénéficient d'une couverture sociale et de congés payés.

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année du contrat	2 ^{ème} année du contrat
17 ans	27% du SMIC	39 % du SMIC
18-20 ans	43% du SMIC	51 % du SMIC
21-25 ans	53% du SMIC	61 % du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

* *Exonération de la plupart des cotisations sociales*

FRAIS DE FORMATION

L'article 62 de la loi du 6 août 2019 prévoit que le CNFPT finance à hauteur de 50 % les frais de formation des apprentis accueillis dans les collectivités territoriales.

Financement du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture	
Coût contrat apprenti annuel	6 000 €
Coût total de la formation sur 2 ans	12 000 €
Participation CNFPT sur 2 ans	6 000 €
Participation collectivité sur 2 ans	6 000 €

Des aides sont accordées par le FIPFHP pour l'accueil d'un apprenti en situation de handicap

Vous souhaitez en **savoir plus** sur la **démarche de recrutement d'un apprenti** : consultez nos informations en ligne : [Accueillir un apprenti](#).